

Dispositif Biogaz Midi-Pyrénées 2011-2014
Appel à candidatures Régional
**« Opportunités de développement de Projets territoriaux de
méthanisation »**

I - Contexte de l'appel à candidatures régional

Dans le cadre du dispositif « Biogaz Midi-Pyrénées 2011-2014 », adopté en juin 2011, la Région Midi-Pyrénées a initié une politique ambitieuse de soutien à la filière méthanisation en s'appuyant sur les deux axes forts suivants :

- Le renforcement des dispositifs de soutien avec une nette revalorisation des subventions (budget alloué de 8 M€), la poursuite du dispositif de prêts à taux bonifiés (en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement) et la création en 2013, d'un opérateur régional de tiers-investissement dédié aux énergies renouvelables (Midi-Pyrénées Energies Investissements – MPEI)
- La réalisation d'une démarche visant à l'identification et la caractérisation de zones à fort potentiel pour le développement d'unités territoriales.

Depuis le lancement du projet « Biogaz 2011-2014 » en juin 2011, plusieurs actions ont déjà été menées par la Région :

- accompagnement financier de nombreux projets (17 études de faisabilité et 6 projets d'investissement ont été soutenus pour un montant de 1,73M€).
- organisation des premières Rencontres Nationales pour le développement du Biogaz le 13 décembre 2012 à l'Hôtel de Région (mobilisant plus de 160 personnes).
- Campagne d'animation menée entre septembre 2012 et avril 2013 sur 12 territoires à fort potentiel pour le développement d'unités de méthanisation collective (10 Pays et 2 Parcs Naturels Régionaux). Les réunions locales ont permis aux acteurs locaux présents (privés, public et associatifs) d'avoir une connaissance partagée des enjeux et des contraintes inhérente à un projet de méthanisation.
- Plus de 550 acteurs locaux réunis avec une forte participation des agriculteurs et des élus locaux.

A la suite de cette campagne d'animation, la Région veut poursuivre sa démarche de sensibilisation/action avec le lancement d'un appel à candidatures visant à sélectionner des territoires prêts à se lancer dans des démarches collectives, mais qui ont besoin d'un accompagnement en ingénierie avant de démarrer une étude de faisabilité plus conséquente.

II - Objet de l'appel à candidature

Dans ce cadre et avec la volonté renouvelée d'impulser des démarches de territoire, la Région Midi-Pyrénées lance un appel à candidature visant à mettre à disposition des territoires retenus une expertise technique et financière pour analyser l'opportunité de poursuivre une démarche de méthanisation collective. Cette expertise, sera entièrement prise en charge par la Région Midi-Pyrénées.

Ces démarches devront avoir une dimension collective, et s'inscrire dans une volonté de développement et d'aménagement du territoire.

L'objectif est de fournir aux territoires retenus des recommandations techniques, économiques et organisationnelles afin de faciliter la concrétisation de leur projet en phase opérationnelle.

III - Conditions d'admissibilité

L'appel à candidatures est ouvert aux acteurs locaux suivants (obligatoirement implantés en Midi-Pyrénées) :

- collectivités locales et EPCI,
- agriculteurs constitués en collectif,
- industriels et coopératives agricoles
- associations (loi 1901).

Les acteurs suivants ne pourront être désignés comme candidats représentatifs d'un collectif (mais ils pourront parfaitement apparaître comme partenaires-associés dans les candidatures) :

- porteurs de projets individuels,
- chambres consulaires (CCI, Chambres d'Agriculture) et les fédérations départementales ou l'union régionale des CUMA,
- constructeurs,
- sociétés de développement et bureaux d'études.

Le rôle des chambres consulaires est essentiel en amont du projet. Elles peuvent notamment aider les porteurs de projets à se structurer afin qu'ils puissent répondre à l'appel à candidatures.

IV - Contenu de la note d'opportunité

La note d'opportunité est un outil d'aide à la décision pour le porteur de projet afin de structurer sa démarche et de passer au stade « étude de faisabilité ». Elle permet d'obtenir une analyse des moyens à mettre en œuvre pour pouvoir développer un pré-projet.

La note d'opportunité est le fruit d'une démarche en 4 étapes :

1. Réunion de lancement sur site avec le(s) porteur(s) de projet
2. Echange avec les acteurs locaux pour définir les attentes et les besoins de la démarche territoriale et collecter les éléments indispensables à l'analyse

3. Analyse technico-économique pour apporter un premier niveau d'expertise et identifier les conditions de réussite
4. Réunion de restitution sur site pour présenter les résultats de l'analyse et aborder les suites à engager

Livrables de la note d'opportunité :

- Rapport écrit de la note d'opportunité
- Présentation sous format diapositive des principaux résultats de l'étude
- Base de donnée bibliographique avec les documents supports de la conduite d'un projet méthanisation

V - Calendrier et modalités de sélection de l'appel à candidature régional

Les candidatures seront remises à la Région sur la base du tableur joint en annexe.
Les dossiers de candidature doivent respecter les dispositions du présent cahier des charges.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 septembre 2013

Les projets sélectionnés seront désignés en septembre et octobre 2013.

En fonction du nombre de candidatures et de la qualité des projets, la Région sera en mesure de sélectionner entre 8 et 13 pré-projets, en appliquant les critères d'analyse suivants :

- Diversité et représentativité des acteurs locaux : secteurs agricole, public, industriel et autres acteurs du territoire
- Qualité de la structuration et de l'organisation de la candidature
- Complétude de la candidature vis-à-vis des 4 facteurs de réussite d'un projet de méthanisation territoriale : ressources organiques, débouchés énergétiques, débouchés pour le digestat et sites d'implantation :
 - Il est demandé d'apporter des éléments de réponses à minima sur les volets « ressources organiques » et « débouchés énergétiques »
 - Le volet « ressources organiques » sera analysé sous un angle qualitatif : au-delà des quantités mobilisables, la Région sera attentive à la maîtrise du rayon d'approvisionnement, à la participation des détenteurs de biomasse au comité de pilotage afin de sécuriser la ressource (un niveau de précision élevé ne sera pas indispensable).
 - Sur le volet « débouchés énergétiques », une première liste de perspectives sera fournie, sans obligation d'analyse détaillée au stade candidature.